

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-Rendu

Le mardi 12 mars 2019,

A 18 heures 00, Site de St Porchaire

Le douze mars deux mille dix-neuf, 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni au Site de St Porchaire, sous la Présidence de Jean-Michel BERNIER, Président

Membres : 78 – Quorum : 40

Étaient présents (57) : Jean-Michel BERNIER, Pierre-Yves MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Jean-Marc BERNARD, Bertrand CHATAIGNER, Yves CHOUTEAU, Gaëtan DE TROGOFF, Robert GIRAULT, Sébastien GRELLIER, Jean-Luc GRIMAUD, Gérard PIERRE, Colette VIOLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Michel BOUDEAU, Emile BREGEON, Martine BREMAUD, Gilles CHATAIGNER, Jacques COPPET, Nicole COTILLON, Francette DIGUET, Josette DUFAURET, Estelle GERBAUD, Bernard GIRAUD, Yves GOBIN, Dany GRELLIER, Jean-Paul LOGEAS, Joël LOISEAU, Emmanuelle MENARD, Rémi MENARD, Rachel MERLET, Claude PAPIN, Gilles PETRAUD, Pascal PILOTEAU, Anne-Marie REVEAU, Jean-Yves BILHEU, Louis-Marie BIROT, Philippe BREMOND, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Martine CHARGE BARON, Yannick CHARRIER, Nicolas FRADIN, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Patrick LAURIOUX, Thierry MAROLLEAU, Jean-François MOREAU, Yves MORIN, Michel PANNETIER, Claude POUSIN, Catherine PUAUT, Philippe ROBIN, Yolande SECHET, Jean SIMONNEAU, Dominique TRICOT, Gérard VERGER, Véronique VILLEMONTAIX

Excusés (11) : Caroline BAUDOUIN, Erik BERNARD, Jacques BILLY, Jany ROUGER, Jean-Paul GODET, Dominique LENNE, Sylviane MORANDEAU, Jean-Pierre BRUNET, Philippe MOUILLER, Rodolphe ROUE, Christian ROY

Pouvoirs (9) : Caroline BAUDOUIN à Thierry MAROLLEAU, Jacques BILLY à Gérard VERGER, Jany ROUGER à Cécile VRIGNAUD, Jean-Paul GODET à Jean-Paul LOGEAS, Sylviane MORANDEAU à Yves CHOUTEAU, Jean-Pierre BRUNET à Jacques COPPET, Philippe MOUILLER à Gilles PETRAUD, Rodolphe ROUE à Johnny BROSSEAU, Christian ROY à Louis-Marie BIROT

Absents (10) : Thierry BOISSEAU, Pascale FERCHAUD, Jean-Jacques GROLLEAU, Philippe MICHONNEAU, Isabelle PANNETIER, Karine PIED, Bernard ARRU, Catherine CORNUAULT, Marguerite DUBRAY, Cécile MARQUOIS

Date de convocation : Le 06-03-2019

Secrétaire de séance : Marie JARRY

1	ASSEMBLEES.....	2
1.1.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL	2
1.2.	INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION	2
1.3.	DATES PROCHAINES ASSEMBLEES	2
2	DELIBERATIONS.....	3
2.1.	FINANCES	3
2.1.1.	Budget Principal de la CA2B : vote du Budget Primitif 2019	3
2.1.2.	Budget Principal : modification de l'autorisation de programme Gestion des Milieux Aquatiques	7
2.1.3.	Budget Principal : modification de l'autorisation de programme PLUi	7
2.1.4.	Budget Principal : modification de l'autorisation de programme pour le projet "bibliothèque/Musée/Office de Tourisme de Mauléon	8
2.1.5.	Budget principal : création d'une autorisation de programme pour le projet de l'école Ferry-Guedeau (Bressuire)	9
2.1.6.	Budget Principal de la CA2B : vote des taux de fiscalité 2019	9
2.1.7.	Fonds de concours de la commune de Bressuire pour le projet de la Cité de la Jeunesse et des Métiers et Pôle d'Echange Multimodal	10
2.1.8.	Fonds de concours de la commune de Mauléon pour le projet Musée/Bibliothèque	11
2.1.9.	Budget Annexe Zones Economiques : vote du Budget Primitif 2019	11
2.1.10.	Budget Annexe Développement Economique : vote du Budget Primitif 2019	15

2.1.11.	Budget Annexe Transport : vote du Budget Primitif 2019.....	18
2.1.12.	Budget Annexe Assainissement Collectif : vote du Budget Primitif 2019.....	21
2.1.13.	Budget Annexe Assainissement Non Collectif : vote du Budget Primitif 2019	24
2.1.14.	Budget Annexe Gestion des Déchets : vote du Budget Primitif 2019	27
2.1.15.	Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets : vote du Budget Primitif 2019	30
2.1.16.	Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets : vote des taux de TEOM et de TEOMi pour l'année 2019	33
2.1.17.	Budget Annexe PESCALIS : vote du Budget Primitif 2019.....	34
2.1.18.	Budget Annexe Régie à autonomie financière Energies Renouvelables : vote du Budget Primitif 2019	37
2.1.19.	Pescalis SPIC : subvention pour contrainte de fonctionnement 2019	40
2.2.	RELATIONS AVEC LES COMMUNES.....	41
2.2.1.	Mutualisation avec les communes - avancement du schéma de mutualisation : rapport d'étape 2018	41
2.3.	AFFAIRES GENERALES	42
2.3.1.	Mutualisation avec les communes - prestation logiciel métier Enfance : avenant n°7 à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale	42
2.3.2.	Gestion centralisée du logiciel métier Enfance pour le compte des communes de Moncoutant sur Sèvre et Bressuire : demande de remboursement des frais.....	43
2.4.	RESSOURCES HUMAINES.....	44
2.4.1.	Création de l'association de l'Amicale du Personnel Agglo2B : attribution d'une subvention 2019	44
2.5.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	44
2.5.1.	ZAE de Saint-Porchaire à Bressuire : désaffectation, déclassement et cession d'une parcelle de terrain à la SCI LA BRETINIÈRE (SARL CHUPIN).....	44
2.6.	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	46
2.6.1.	PLUi : application du décret de modernisation du contenu des PLU(i)	46
2.7.	POLITIQUE DE LA VILLE.....	47
2.7.1.	Politique de la Ville : bilans 2016-2017-2018.....	47
2.7.2.	Politique de la Ville - Convention d'abattement TFPB 2016-2020 : prolongation du plan d'actions 2018-2020 (avenant n°1)	48
2.8.	DECHETS.....	49
2.8.1.	Exploitation du centre de tri de Bressuire et transfert des déchets recyclables : modification de l'Entente (2019-2023) et désignation des membres de la commission spéciale.....	49
2.9.	CULTURE.....	51
2.9.1.	Associations d'intérêt communautaire : attribution de subventions de fonctionnement 2019..	51
3	QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS	52

1 ASSEMBLEES

1.1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Voir PV du Conseil Communautaire du 12 février 2019

1.2. INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

Voir tableau des décisions du Président et des Vice-Présidents prises par délégation

1.3. DATES PROCHAINES ASSEMBLEES

Cf planning des réunions adressé chaque lundi aux membres du Bureau et 33 mairies.

2.1. FINANCES**2.1.1. Budget Principal de la CA2B : vote du Budget Primitif 2019**

Délibération : DEL-CC-2019-030

Commentaire : il s'agit de voter le budget principal de la CA2B. Ce Budget est en partie soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le budget primitif 2019 du budget principal de la CA2B, avec reprise des résultats antérieurs du budget principal, du budget Pescalis SPA et du budget Gite de groupe La Loge, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 66 935 101.14 € ;**

Section de fonctionnement	42 326 960.00 €
Section d'investissement	24 608 141.14 €

- **de voter le budget principal de la CA2B conformément à la nomenclature M 14 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	5 691 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 883 000,00
014	Atténuation de produits	7 967 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 157 700,00
Total des dépenses de gestion courante		31 698 800,00
66	Charges financières	750 000,00
67	Charges exceptionnelles	330 710,00
68	Dotations provisoires semi-budgétaires	0,00
022	Dépenses imprévues	450 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		33 229 510,00

023	Virement à la section d'investissement	7 137 450,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 960 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 097 450,00

TOTAL		42 326 960,00
--------------	--	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 326 960,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	148 800,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 216 357,25
73	Impôts et taxes	20 208 900,00
74	Dotations et participations	10 741 080,00
75	Autres produits de gestion courante	1 262 430,00
Total des recettes de gestion courante		35 577 567,25
77	Produits exceptionnels	10 050,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 587 617,25

042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 522 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 522 000,00

TOTAL		37 109 617,25
--------------	--	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	5 217 342,75
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 326 960,00
--	----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
	Total des opérations d'équipement	2 987 335,33	11 652 060,00	14 639 395,33
Total des dépenses d'équipement		2 987 335,33	11 652 060,00	14 639 395,33
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 480,00	3 338 100,00	3 340 580,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	600,00	0,00	600,00
020	Dépenses imprévues		339 840,00	339 840,00
Total des dépenses financières		3 080,00	3 677 940,00	3 681 020,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 990 415,33	15 330 000,00	18 320 415,33

040	Opérat° ordre transfert entre sections		1 084 500,00	1 522 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement			1 084 500,00	1 522 000,00

TOTAL		2 990 415,33	16 414 500,00	19 842 415,33
--------------	--	---------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			4 765 725,81
--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			24 608 141,14
---	--	--	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 494 952,25	1 500 000,00	2 994 952,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 600 000,00	4 693 550,00	7 293 550,00
Total des recettes d'équipement		4 094 952,25	6 193 550,00	10 288 502,25
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	3 661 188,89	3 661 188,89
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	8 000,00	8 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	553 000,00	553 000,00
Total des recettes financières		0,00	5 222 188,89	5 222 188,89
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 094 952,25	11 415 738,89	15 510 691,14

021	Virement de la sect° de fonctionnement		7 137 450,00	7 137 450,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections		1 960 000,00	1 960 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement			9 097 450,00	9 097 450,00

TOTAL		4 094 952,25	20 513 188,89	24 608 141,14
--------------	--	---------------------	----------------------	----------------------

+

01 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
---	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			24 608 141,14
---	--	--	----------------------

Opérations d'équipement

N°	Libellé	Proposition
00025	FONDS CONCOURS COMMUNES	1 200 000,00
00102	BOCAPOLE TVA	148 200,00
00106	AMENAGT VALLEE DE LA SCIE	28 100,00
00281	TOURISME PANNEAUX INTERACTIFS	2 000,00
00512	SUBVENTION EQUIPTS HABITAT	90 000,00
03150	CTMA ARGENTONNAIS	488 700,00
80122	VOIRIES RESEAUX ZONE ECO	224 900,00
80190	BATIMENTS SERVICES AGGLO	788 800,00
80191	BATIMENTS LOUES SERVICES PUBLI	30 000,00
80222	MAISONS DE SANTE	37 200,00
80223	MODIFICATION PLU PLUI	20 000,00
80232	SCENES DE TERRITOIRE	5 000,00
80242	CONSERVATOIRE MUSIQUE	30 000,00
80253	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	138 000,00
80261	MUSEES	118 300,00
80271	CINEMAS	40 000,00
80283	SIGNALETIQUE ITINERANCE	2 000,00
80291	VALORISATION PESCALIS	140 000,00
80315	CTMA COMMUN	11 640,00
80321	EQTS EAUX PLUVIALES	1 200 000,00
80403	LOCAUX ENFANCE PETITE ENFANCE	171 070,00
80412	CRECHES	191 150,00
80413	RELAIS ASSITANTES MATERNELLES	540,00
80420	ACCUEILS ENFANCE GERES PAR AGG	10 540,00
80460	POLITIQUE DE LA VILLE	36 440,00
80491	GENS DU VOYAGE	28 800,00
80512	SUBVENTION EQUIPEMENTS HABITAT	110 000,00
80522	EQTS ACCESSIBILITE	30 000,00
80523	EQTS HYGIENE PREVENTION SECURI	30 000,00
80542	PISCINES	160 000,00
80543	AUTRES EQTS SPORTIFS	300 000,00
81603	BATIMENT ENFANCE FERRY GUEDEAU	1 000 000,00
81604	NOUVELLE BIBLIOTHEQUE MAULEON	1 000 000,00
81605	NOUVEAU BATIMENT ARCHIVES	69 000,00
81606	POLE ECHANGE MULTIMODAL BRESSU	1 135 000,00
81608	PROJET PLUI 2016 2020	264 030,00
81701	CITE DES METIERS ET DE LA JEUN	1 065 000,00
81801	NOUVELLE BIBLIOTHEQUE L ABSIE	110 000,00
81901	DEPLOIEMENT FTTH	501 250,00
81902	BATIMENT BELLANNE NUEIL LES AU	260 000,00
88100	INFORMATIQUE	155 900,00
88101	LOGICIEL METIERS	176 000,00
88190	BIENS NON AFFECTES	30 000,00
88195	VEHICULES	74 500,00
Total des dépenses d'équipement		11 652 060,00

Arrivée d'Emile Brégeon et d'Estelle Gerbaud à 18h40.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.2. Budget Principal : modification de l'autorisation de programme Gestion des Milieux Aquatiques

Délibération : DEL-CC-2019-031

Commentaire : il s'agit d'acter la modification de l'autorisation de programme relative au Contrat Territorial Milieux Aquatiques d'Argenton 2018-2022. L'autorisation de programme concerne un investissement pluriannuel, elle fixe la limite supérieure des crédits qui peuvent être engagés pour une opération identifiée.

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la délibération DEL-CC-2018-068 du 27 mars 2018 portant création d'une autorisation de programme pour le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques d'Argenton 2018-2022 ;

Vu le programme d'investissements prévus sur la période 2018-2022.

Il est rappelé que le planning d'intervention initial déclinait l'AP/CP de la manière suivante :

Dépenses	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
CTMA Argenton	505 000,00 €	393 700,00 €	637 200,00 €	753 800,00 €	579 300,00 €	2 869 000,00 €
Total TTC	505 000,00 €	393 700,00 €	637 200,00 €	753 800,00 €	579 300,00 €	2 869 000,00 €

Il convient de modifier les crédits de paiement de la sorte :

Dépenses	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
CTMA Argenton	99 479,50 €	488 700,00 €	637 200,00 €	753 800,00 €	889 820,50 €	2 869 000,00 €
Total TTC	99 479,50 €	488 700,00 €	637 200,00 €	753 800,00 €	889 820,50 €	2 869 000,00 €

A noter que les crédits annuels correspondants devront être repris chaque année au moment du vote du budget.

Arrivée d'Erik Bernard à 18h45.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais de modifier l'autorisation de programme telle que mentionnée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.3. Budget Principal : modification de l'autorisation de programme PLUI

Délibération : DEL-CC-2019-032

Commentaire : Il s'agit d'acter la modification de l'autorisation de programme votée le 18 octobre 2016 pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. L'autorisation de programme concerne un investissement pluriannuel, elle fixe la limite supérieure des crédits qui peuvent être engagés pour une opération identifiée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL-CC-2016-253 du 18 octobre 2016 portant création de l'AP/CP pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ;

Vu la délibération DEL-CC-2018-136 du 26 juin 2018 portant modification de l'AP/CP.

Il est rappelé que la dernière la modification du planning d'intervention déclinait l'AP/CP de la manière

suivante :

Dépenses	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
PLUi	2 160,00 €	268 381,36 €	542 400,00 €	246 400,00 €	89 000,00 €	1 148 341,36 €
Total TTC	2 160,00 €	268 381,36 €	542 400,00 €	246 400,00 €	89 000,00 €	1 148 341,36 €

Il convient de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement de la sorte :

Dépenses	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
PLUi	2 160,00 €	268 381,36 €	471 948,43 €	254 030,00 €	191 318,36 €	1 187 838,15 €
Total TTC	2 160,00 €	268 381,36 €	471 948,43 €	254 030,00 €	191 318,36 €	1 187 838,15 €

A noter que les crédits annuels correspondants devront être repris chaque année au moment du vote du budget.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais de modifier l'autorisation de programme telle que mentionnée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.4. Budget Principal : modification de l'autorisation de programme pour le projet "bibliothèque/Musée/Office de Tourisme de Mauléon

Délibération : DEL-CC-2019-033

Commentaire : il s'agit d'acter la modification de l'autorisation de programme pour le projet bibliothèque/musée/office de tourisme de Mauléon. L'autorisation de programme concerne un investissement pluriannuel, elle fixe la limite supérieure des crédits qui peuvent être engagés pour une opération identifiée.

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la délibération DEL-CC-2018-070 du 27 mars 2018 portant création de l'autorisation de programme pour un montant global de 2 815 400 €.

Considérant le programme d'investissements prévus sur la période 2019-2021.

Il est rappelé que la dernière la modification du planning d'intervention déclinait l'AP/CP de la manière suivante :

Dépenses	2018	2019	2020	TOTAL
MO	100 000,00 €	148 000,00 €		248 000,00 €
Travaux		1 000 000,00 €	800 000,00 €	1 800 000,00 €
Mobilier aménagement intérieur		300 000,00 €	444 000,00 €	744 000,00 €
Déménagement	18 000,00 €			18 000,00 €
Frais publicité	5 400,00 €			5 400,00 €
Total TTC	123 400,00 €	1 448 000,00 €	1 244 000,00 €	2 815 400,00 €

Il convient de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement de la sorte :

Dépenses	2018	2019	2020	TOTAL
Bibliothèque Musée Mauléon	58 416,00 €	1 000 000,00 €	2 088 326,00 €	3 146 742,00 €
Total TTC	58 416,00 €	1 000 000,00 €	2 088 326,00 €	3 146 742,00 €

A noter que les crédits annuels correspondants devront être repris chaque année au moment du vote du budget.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais de modifier l'autorisation de programme telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.5. Budget principal : création d'une autorisation de programme pour le projet de l'école Ferry-Guedeau (Bressuire)

Délibération : DEL-CC-2019-034

Commentaire : il s'agit d'acter la création d'une autorisation de programme pour le projet de l'école Ferry Guédeau à Bressuire. L'autorisation de programme concerne un investissement pluriannuel, elle fixe la limite supérieure des crédits qui peuvent être engagés pour une opération identifiée.

Vu le Code Général des Collectivités Locales.

Considérant le programme d'investissements prévus sur la période 2019-2021.

Le programme d'investissement « Ecole Ferry Guédeau » d'un montant global de 3 443 000 € TTC se déclinera de la façon suivante :

Dépenses	2019	2020	2021	TOTAL
Ecole Ferry Guedeau	1 000 000,00 €	1 303 000,00 €	1 140 000,00 €	3 443 000,00 €
Total TTC	1 000 000,00 €	1 303 000,00 €	1 140 000,00 €	3 443 000,00 €

A noter que les crédits annuels correspondants devront être repris chaque année au moment du vote du budget.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais de valider l'autorisation de programme présentée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.6. Budget Principal de la CA2B : vote des taux de fiscalité 2019

Délibération : DEL-CC-2019-035

Commentaire : il s'agit de fixer les taux de fiscalité directe : contribution foncière des entreprises, taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Il convient de définir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2019.

Les taux appliqués en 2018 sont les suivants :

- Contribution foncière des entreprises : 24.91 % avec un lissage sur 6 ans (année de démarrage du lissage 2014)
- Taxe habitation : 10.98 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,015 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,91 %

Pour 2019 il est proposé de maintenir l'intégralité des taux listés ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais de valider les taux de fiscalité 2019 tels que définis :

- **Contribution foncière des entreprises : 24.91 %**
- **Taxe habitation : 10.98 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,015 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,91 %**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.7. Fonds de concours de la commune de Bressuire pour le projet de la Cité de la Jeunesse et des Métiers et Pôle d'Echange Multimodal

Délibération : DEL-CC-2019-036

Commentaire : il s'agit de déterminer le montant du fonds de concours apporté par la commune de Bressuire dans le cadre du projet d'aménagement de la gare qui comprend la Cité de la Jeunesse et des Métiers et le pôle d'Echange Multimodal.

Vu l'article L. 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au principe de versement de fonds de concours ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours adopté par délibération du Conseil Communautaire du 20 octobre 2015 (DEL-CC-2015-261a), modifié par délibérations ultérieures des Conseils communautaires les 5 juillet 2016, 4 juillet 2017 et 27 mars 2018, et notamment son chapitre 2.1 « Participation communale aux investissements communautaires ».

Considérant le plan de financement du projet « Gare » adopté par DEL-CC-2018-204 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018 ;

Considérant la proposition de la commune de Bressuire.

Dans le cadre du règlement des fonds de concours et de l'article 2.1.3 relatif aux grands projets communautaires, il est prévu la possibilité pour les communes d'apporter un fonds de concours en cas d'implantation sur leur territoire d'une opération communautaire dont le montant est supérieur à 500.000 HT.

Le montant est fixé au cas par cas en fonction de différents critères : coût de l'opération, montants des subventions, montant du reste à charge.

Sont aussi considérés des éléments ponctuels tels que les dépenses connexes engagées par la commune (travaux, déménagement, reconstruction), ou les recettes futures induites par l'opération (loyers).

Les projets de la Cité de la Jeunesse et des Métiers (CJM) et le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) situés tous les deux sur le site de la gare de Bressuire représentent un coût global de 7.070.394,00 € H.T.

Le plan de financement prévoit des subventions à hauteur de 4.497.071,00 € H.T.

Afin de compléter le financement de l'opération, la commune de Bressuire propose de verser un fonds de concours de 450.000 €. Ce dernier sera réparti entre les deux opérations précitées et mandaté selon des conditions qui seront précisées dans une convention.

Cette proposition correspond à l'avis émis par la commission « Fonds de concours ».

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais d'approuver l'attribution d'un fonds de concours de 450.000 € par la commune de Bressuire pour participer au financement du projet d'aménagement de la gare qui comprend la Cité de la Jeunesse et des Métiers (CJM) et le Pôle d'Echange Multimodal (PEM).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.8. Fonds de concours de la commune de Mauléon pour le projet Musée/Bibliothèque

Délibération : DEL-CC-2019-037

Commentaire : il s'agit de déterminer le montant du fonds de concours apporté par la commune de Mauléon dans le cadre du projet d'aménagement Bibliothèque/Office de Tourisme/Musée.

Vu l'article L. 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au principe de versement de fonds de concours ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours adopté par délibération du Conseil Communautaire du 20 octobre 2015 (DEL-CC-2015-036), modifié par délibérations ultérieures du Conseil Communautaire les 5 juillet 2016, 4 juillet 2017 et 27 mars 2018, et notamment son chapitre 2.1 « Participation communale aux investissements communautaires » ;

Vu la proposition de la commune de Mauléon.

Considérant le plan de financement adopté par DEL-CC-2018-291 du 18 décembre 2018.

Dans le cadre du règlement des fonds de concours et de l'article 2.1.3 relatif aux grands projets communautaires, il est prévu la possibilité pour les communes d'apporter un fonds de concours en cas d'implantation sur leur territoire d'une opération communautaire dont le montant est supérieur à 500.000 HT.

Le montant est fixé au cas par cas en fonction de différents critères : coût de l'opération, montants des subventions, montant du reste à charge.

Sont aussi considérés des éléments ponctuels tels que les dépenses connexes engagées par la commune (travaux, déménagement, reconstruction), ou les recettes futures induites par l'opération (loyers).

Le projet de Bibliothèque /Musée /Office de Tourisme situé dans une aile de l'Hôtel de Ville de Mauléon représente un coût global de 2.549.265,00 € H.T.

Le plan de financement prévoit des subventions à hauteur de 1.453.411,62 € H.T.

Afin de compléter le financement de l'opération, la commune de Mauléon propose de verser un fonds de concours de 260.000 €. Ce dernier sera effectivement mandaté selon des conditions qui seront précisées dans une convention.

Cette proposition a recueilli un avis favorable de la part de la commission « fonds de concours ».

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais d'approuver l'attribution d'un fonds de concours de 260.000 € par la commune de Mauléon pour participer au financement du projet de Bibliothèque/Musée/Office de Tourisme implanté sur la commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.9. Budget Annexe Zones Economiques : vote du Budget Primitif 2019

Délibération : DEL-CC-2019-038

Commentaire : il s'agit d'adopter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Zones Economiques. Il s'agit d'un budget de stocks soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe « Zones économiques », avec reprise des résultats antérieurs conformément au compte de gestion, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 24 230 738.43 € ;

Section de fonctionnement	12 804 493.73 €
Section d'investissement	11 426 244.70 €

- de voter le budget annexe « Zones économiques » conformément à la nomenclature M 14 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	1 989 385,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00
Total des dépenses de gestion courante		1 989 435,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 989 435,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections	10 815 058,73
043	Opérat° ordre à l'intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 815 058,73

TOTAL		12 804 493,73
--------------	--	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 804 493,73
---	--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 182 279,28
74	Dotations et participations	56 100,00
Total des recettes de gestion courante		2 238 379,28
77	Produits exceptionnels	300 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 538 379,28

042	Opérat° ordre transfert entre sections	10 266 114,45
043	Opérat° ordre à l'intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 266 114,45

TOTAL		12 804 493,73
--------------	--	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		12 804 493,73
--	--	----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total
	Total des dépenses d'équipement	0,00
	Total des dépenses financières	0,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections	10 266 114,45
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 266 114,45

TOTAL		10 266 114,45
--------------	--	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 160 130,25
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 426 244,70
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	611 185,97
	Total des recettes d'équipement	611 185,97
	Total des recettes financières	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	611 185,97

040	Opérat° ordre transfert entre sections	10 815 058,73
	Total des recettes d'ordre d'investissement	10 815 058,73

TOTAL		11 426 244,70
--------------	--	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 426 244,70
---	----------------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.10. Budget Annexe Développement Economique : vote du Budget Primitif 2019

Délibération : DEL-CC-2019-039

Commentaire : il s'agit d'adopter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Développement Economique : aides aux entreprises, locations et crédits baux. Il s'agit d'un budget soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe « Développement économique », avec reprise anticipée des résultats antérieurs conformément au compte de gestion, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 2 465 802.97 € ;**

Section de fonctionnement		1 033 500.00 €
Section d'investissement		1 432 302.97 €

- **de voter le budget annexe « Développement économique » conformément à la nomenclature M 14 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	160 020,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	102 600,00
Total des dépenses de gestion courante		263 620,00
66	Charges financières	130 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	60 000,00
022	Dépenses imprévues	9 880,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		463 500,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	570 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		570 000,00

TOTAL		1 033 500,00
--------------	--	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 033 500,00
--	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	70 000,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	654 000,00
Total des recettes de gestion courante		724 000,00
76	Produits financiers	7 500,00
77	Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		731 500,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections	302 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		302 000,00

TOTAL		1 033 500,00
--------------	--	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 033 500,00
--	--	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	24 000,00	24 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	158 652,91	158 652,91
	Total des opérations d'équipement	36 338,96	106 311,10	142 650,06
Total des dépenses d'équipement		36 338,96	288 964,01	325 302,97
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	755 000,00	755 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses financières		0,00	805 000,00	805 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		36 338,96	1 093 964,01	1 130 302,97

040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	302 000,00	302 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	302 000,00	302 000,00

TOTAL		36 338,96	1 395 964,01	1 432 302,97
--------------	--	------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 432 302,97
---	--	--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	15 308,70	15 308,70
Total des recettes d'équipement		0,00	15 308,70	15 308,70
27	Autres immobilisations financières	0,00	414 633,28	414 633,28
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	80 000,00	80 000,00
Total des recettes financières		0,00	494 633,28	494 633,28
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	509 941,98	509 941,98

023	Virement à la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	570 000,00	570 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	570 000,00	570 000,00

TOTAL		0,00	1 079 941,98	1 079 941,98
--------------	--	-------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			352 360,99
--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 432 302,97
---	--	--	---------------------

Opérations d'équipement

N°	Libellé	Proposition
00102	SUBVENTIONS	28 811,10
00103	PEPINIERES RUE DES ROCHES	19 000,00
00124	BATIMENT MONNEAU CONFECTION ST	0,00
00127	TRAVAUX BAT MONCOUTANT	9 000,00
00128	AERODROME RORTHAIS	2 500,00
00129	TRAVAUX BATIMENTS	12 000,00
00130	ETUDES	35 000,00
Total des dépenses d'équipement		106 311,10

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.11. Budget Annexe Transport : vote du Budget Primitif 2019

Délibération : DEL-CC-2019-040

Commentaire : il s'agit d'adopter le budget primitif concernant le budget annexe transport public comprenant le transport scolaire ainsi que les lignes commerciales et le transport solidaire. Il s'agit d'un budget soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le budget primitif 2019 du Budget Annexe « Transport », avec reprise anticipée des résultats antérieurs conformément au compte de gestion, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 4 532 648.09 € ;**

Section de fonctionnement	4 190 072.00 €
Section d'investissement	342 576.09 €

- **de voter le Budget Annexe « transport » conformément à la nomenclature M 43 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	3 907 654,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	86 336,00
65	Autres charges de gestion courante	94 125,00
Total des dépenses de gestion des services		4 088 115,00
67	Charges exceptionnelles	200,00
022	Dépenses imprévues	1 230,91
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 089 545,91
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	83 026,09
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	17 500,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section.</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		100 526,09
TOTAL		4 190 072,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 190 072,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	3 742 572,00
74	Subventions d'exploitation	425 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 168 072,00
77	Produits exceptionnels	22 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 190 072,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00
TOTAL		4 190 072,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 190 072,00
---	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
20	Immobilisations incorporelles	78 600,00	0,00	78 600,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement		240 000,00	240 000,00
	Total des dépenses d'équipement	78 600,00	240 000,00	318 600,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	78 600,00	240 000,00	318 600,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00

TOTAL		78 600,00	240 000,00	318 600,00
--------------	--	------------------	-------------------	-------------------

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			23 976,09
---	--	--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			342 576,09
---	--	--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	94 050,00	94 050,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	148 000,00	148 000,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	242 050,00	242 050,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	242 050,00	242 050,00
021	Virement de la section d'exploitation		83 026,09	83 026,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections		17 500,00	17 500,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement		100 526,09	100 526,09
	TOTAL	0,00	342 576,09	342 576,09

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
---	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			342 576,09
---	--	--	-------------------

Opérations d'équipement

N°	Libellé	Proposition
00011	MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRE	150 000,00
00012	FUTUR RESEAU DE TRANSPORT	30 000,00
00013	REALISATION D UN SCHEMA DIRECT	50 000,00
00014	ACHAT ABRIS VOYAGEURS	10 000,00
Total des dépenses d'équipement		240 000,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.12. Budget Annexe Assainissement Collectif : vote du Budget Primitif 2019

Délibération : DEL-CC-2019-041

Commentaire : il s'agit d'adopter le budget primitif concernant le Budget Annexe Assainissement Collectif. Il s'agit d'un budget soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le budget primitif 2019 du Budget Annexe « Assainissement collectif », avec reprise anticipée des résultats antérieurs conformément au compte de gestion, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 13 273 270.37 € ;**

Section de fonctionnement	6 574 631.45 €
Section d'investissement	6 698 638.92 €

- **de voter le Budget Annexe « assainissement collectif » conformément à la nomenclature M 49 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	1 753 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 046 503,00
014	Atténuations de produits	18 000,00
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00
Total des dépenses de gestion des services		2 824 503,00
66	Charges financières	365 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 012,94
67	Charges exceptionnelles	250 000,00
022	Dépenses imprévues	175 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 624 515,94
023	Virement à la section d'investissement	1 250 115,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 700 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section.	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 950 115,51
TOTAL		6 574 631,45

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 574 631,45
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	7 500,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	4 687 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 694 500,00
77	Produits exceptionnels	35 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 729 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	415 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		415 000,00
TOTAL		5 144 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 430 131,45
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 574 631,45
---	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
23	Immobilisations en cours		5 000,00	5 000,00
	Total des opérations d'équipement	939 506,10	3 574 392,26	4 513 898,36
	Total des dépenses d'équipement	939 506,10	3 579 392,26	4 518 898,36
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	950 000,00	950 000,00
020	Dépenses imprévues		213 355,74	213 355,74
	Total des dépenses financières	0,00	1 163 355,74	1 163 355,74
	Total des dépenses réelles d'investissement	939 506,10	4 742 748,00	5 682 254,10

040	Opérat° ordre transfert entre sections		415 000,00	415 000,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		415 000,00	415 000,00

TOTAL		939 506,10	5 157 748,00	6 097 254,10
--------------	--	-------------------	---------------------	---------------------

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				601 384,82
---	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				6 698 638,92
---	--	--	--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
13	Subventions d'investissement	525 523,41	1 518 000,00	2 043 523,41
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		5 000,00	5 000,00
	Total des recettes d'équipement	525 523,41	1 523 000,00	2 048 523,41
106	Réserves		1 700 000,00	1 700 000,00
	Total des recettes financières	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	525 523,41	3 223 000,00	3 748 523,41

021	Virement de la section d'exploitation		1 250 115,51	1 250 115,51
040	Opérat° ordre transfert entre sections		1 700 000,00	1 700 000,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement		2 950 115,51	2 950 115,51

TOTAL		525 523,41	6 173 115,51	6 698 638,92
--------------	--	-------------------	---------------------	---------------------

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)				0,00
---	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				6 698 638,92
---	--	--	--	---------------------

Opérations d'équipement		
N°	Libellé	Proposition
00098	EXTENSION RESEAU EAUX USEES	50 000,00
00099	DIVERS TRAVAUX	1 675 000,00
01122	SUPERVISION	60 000,00
122115	DESSERTE HOPITAL	-
12311	STEP RHEAS BRESSUIRE	90 000,00
12312	STATION EPURATION MONCOUTANT	1 500 000,00
12327	STATION EPURATION LARGEASSE	15 000,00
12342	STATION EPURATION LA CHAP ST L	59 392,26
13211	RESEAUX CERIZAY	-
13231	PR ARGENTONNAY	5 000,00
13331	STEP ARGENTONNAY	120 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 574 392,26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.13. Budget Annexe Assainissement Non Collectif : vote du Budget Primitif 2019

Délibération : DEL-CC-2019-042

Commentaire : il s'agit d'adopter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Assainissement Non Collectif. Il s'agit d'un Budget soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le budget primitif 2019 du Budget Annexe « Assainissement non collectif », avec reprise anticipée des résultats antérieurs conformément au compte de gestion, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 384 101.50 € ;**

Section de fonctionnement	150 049.33 €
Section d'investissement	234 052.17 €

- **de voter le budget annexe « assainissement non collectif » conformément à la nomenclature M 49 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	13 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	125 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		139 000,00
66	Charges financières	100,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
022	Dépenses imprévues	5 749,33
Total des dépenses réelles d'exploitation		149 849,33
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	200,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section.</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		200,00
TOTAL		150 049,33

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	150 049,33
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	113 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des recettes de gestion des services		113 000,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		123 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00
TOTAL		123 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	27 049,33
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	150 049,33
---	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	4 600,00	4 600,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	6 141,65	6 141,65
Total des dépenses d'équipement		0,00	10 741,65	10 741,65
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues		1 002,83	0,00
Total des dépenses financières		0,00	2 002,83	1 000,00
45... 1	Total des opérations pour compte de tiers	141 710,52	80 600,00	222 310,52
Total des dépenses réelles d'investissement		141 710,52	93 344,48	234 052,17

040	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00

TOTAL		141 710,52	93 344,48	234 052,17
--------------	--	-------------------	------------------	-------------------

				+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00	

				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			234 052,17	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
106	Réserves		0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45... 1	Total des opérations pour compte de tiers	113 947,37	75 200,00	189 147,37
Total des recettes réelles d'investissement		113 947,37	75 200,00	189 147,37

021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections		200,00	200,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement			200,00	200,00

TOTAL		113 947,37	75 400,00	189 347,37
--------------	--	-------------------	------------------	-------------------

				+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)			44 704,80	

				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			234 052,17	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.14. Budget Annexe Gestion des Déchets : vote du Budget Primitif 2019

Délibération : DEL-CC-2019-043

Commentaire : il s'agit d'adopter le budget primitif concernant le budget annexe Gestion des Déchets. Depuis le 01/01/2018 ce SPIC concerne uniquement le Centre de Tri. C'est un budget doté d'une régie à autonomie financière et assujetti à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le budget primitif 2019 du Budget Annexe « Gestion des Déchets », avec reprise anticipée des résultats antérieurs conformément au compte de gestion, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 773 855.82 € ;**

Section de fonctionnement	518 730.54 €
Section d'investissement	255 125.28 €

- **de voter le budget annexe « Gestion des Déchets» conformément à la nomenclature M 4 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	228 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	137 491,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00
Total des dépenses de gestion des services		366 591,00
66	Charges financières	700,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
022	Dépenses imprévues	739,54
Total des dépenses réelles d'exploitation		368 030,54
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	99 700,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	51 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section.</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		150 700,00
TOTAL		518 730,54

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	518 730,54
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	243 500,00
75	Autres produits de gestion courante	250 600,00
Total des recettes de gestion des services		494 100,00
77	Produits exceptionnels	8 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		502 100,00
042	<i>Opérat°ordre transfert entre sections</i>	12 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		12 000,00
TOTAL		514 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 630,54
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	518 730,54
---	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
	Total des opérations d'équipement	0,00	159 000,00	159 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	159 000,00	159 000,00
16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	0,00	0,00	7 050,00
020	<i>Dépenses imprévues</i>		0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	7 050,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	159 000,00	166 050,00

040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>		12 000,00	12 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		12 000,00	12 000,00

TOTAL		0,00	171 000,00	178 050,00
--------------	--	-------------	-------------------	-------------------

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			77 075,28
---	--	--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			255 125,28
---	--	--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	27 350,00	27 350,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	27 350,00	27 350,00
106	Réserves		77 075,28	77 075,28
	Total des recettes financières	0,00	77 075,28	77 075,28
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	104 425,28	104 425,28

021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		99 700,00	99 700,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>		51 000,00	51 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement		150 700,00	150 700,00

TOTAL		0,00	255 125,28	255 125,28
--------------	--	-------------	-------------------	-------------------

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)			0,00
---	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			255 125,28
---	--	--	-------------------

Opérations d'équipement		
N°	Libellé	Proposition
00030	CENTRE DE TRI CHAUFFERIE	159 000,00
Total des dépenses d'équipement		159 000,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.15. Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets : vote du Budget Primitif 2019

Délibération : DEL-CC-2019-044

ANNEXE : Accord transactionnel les Ateliers du Bocage

Commentaire : il s'agit d'adopter le budget primitif du budget annexe « Collecte et Traitement des déchets ». C'est un budget doté d'une régie à autonomie financière et non assujetti à la TVA. Ce budget intègre en dépenses de fonctionnement le versement d'une indemnité au profit de la SCIC des Ateliers du Bocage, en référence au protocole d'accord transactionnel établi entre les 2 parties.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets ;

Ce budget intègre en dépenses de fonctionnement le versement d'une indemnité afin d'accompagner les Ateliers du Bocage dans le paiement des indemnités de rupture conventionnelle des agents du centre de tri concernés par la cessation de l'activité sur le site de Bressuire. Dans ce cadre il est proposé de conclure un accord transactionnel avec les Ateliers du Bocage. Ce protocole prévoit notamment le versement d'une somme de 74 600 € par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. Les usagers de l'entente intercommunautaire participeront, a posteriori, au remboursement de leur part auprès de l'Agglomération.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- de reprendre la délégation accordée au Bureau Communautaire par la délibération n° DEL-CC-2018-047 du 27 mars 2018 relative aux accords transactionnels à partir de 4 600 €, pour le présent accord transactionnel précédemment ;
- d'adopter les modalités du présent accord transactionnel comme présenté ;
- de décider d'affecter 74 600 € des crédits prévus en charges exceptionnelles au paiement d'une indemnité aux Ateliers du Bocage ;
- d'adopter le budget primitif 2019 du Budget Annexe « Collecte et Traitement des Déchets », avec reprise anticipée des résultats antérieurs conformément au compte des gestion, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 13 242 964.72 € ;

Section de fonctionnement	8 799 181.00 €
Section d'investissement	4 443 783.72 €

- de voter le Budget Annexe « Collecte et Traitement des Déchets » conformément à la nomenclature M 14 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	5 620 934,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 348 244,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 000,00
Total des dépenses de gestion des services		6 980 178,00
66	Charges financières	47 000,00
67	Charges exceptionnelles	715 304,00
68	Dotations - Provisions	0,00
022	Dépenses imprévues	14 715,28
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 757 197,28
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	621 983,72
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	420 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section.</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 041 983,72
TOTAL		8 799 181,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 799 181,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	3 100,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 132 290,00
73	Impôts et taxes	5 180 000,00
74	Subventions d'exploitation	860 700,00
Total des recettes de gestion des services		7 176 090,00
77	Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		7 176 090,00
042	<i>Opérat°ordre transfert entre sections</i>	370 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		370 000,00
TOTAL		7 546 090,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 253 091,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 799 181,00
---	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
	Total des opérations d'équipement	46 456,68	3 612 605,36	3 659 062,04
	Total des dépenses d'équipement	46 456,68	3 612 605,36	3 659 062,04
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	365 000,00	365 000,00
020	Dépenses imprévues		30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses financières	0,00	395 000,00	395 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	46 456,68	4 007 605,36	4 054 062,04

040	Opérat° ordre transfert entre sections		370 000,00	370 000,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		370 000,00	370 000,00

TOTAL		46 456,68	4 377 605,36	4 424 062,04
--------------	--	------------------	---------------------	---------------------

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				19 721,68
---	--	--	--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				4 443 783,72
---	--	--	--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	754 800,00	754 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00	820 000,00	1 620 000,00
	Total des recettes d'équipement	800 000,00	1 574 800,00	2 374 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		957 000,00	957 000,00
1068	Réserves		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		70 000,00	70 000,00
	Total des recettes financières	0,00	1 027 000,00	1 027 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	800 000,00	2 601 800,00	3 401 800,00

021	Virement de la section d'exploitation		621 983,72	621 983,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections		420 000,00	420 000,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement		1 041 983,72	1 041 983,72

TOTAL		800 000,00	3 643 783,72	4 443 783,72
--------------	--	-------------------	---------------------	---------------------

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)				0,00
---	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				4 443 783,72
---	--	--	--	---------------------

Opérations d'équipement		
N°	Libellé	Proposition
00010	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DEC	394 400,00
00020	PREVENTION COMMUNICATION	62 700,00
00040	DECHETERIES	219 800,00
00050	TARIFICATION INCITATIVE	2 935 705,36
Total des dépenses d'équipement		3 612 605,36

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.16. Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets : vote des taux de TEOM et de TEOMi pour l'année 2019

Délibération : DEL-CC-2019-045

Commentaire : il s'agit d'adopter les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2019.

Vu la délibération n°DEL-2014-C-311 en date du 14 Octobre 2014 sur l'institution d'un zonage de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et d'un lissage des taux ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2018-196 en date du 25 Septembre 2018 sur la modification du zonage de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2018-195 en date du 25 Septembre 2018 sur l'institution d'une part incitative pour tous les usagers équipés de bacs individuels collectés en porte à porte ;

Vu l'avis favorable de la Commission Gestion des déchets en date du Mercredi 13 Février 2019.

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, les usagers équipés de bacs individuels et collectés en porte à porte (zonage de service n°1) sont passés en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative. Pour les autres usagers du territoire, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères continue à s'appliquer.

Un zonage des taux, basé sur le service rendu à l'usager, a été défini et modifié par délibération du Conseil Communautaire DEL CC-2018-196 du 25 Septembre 2018.

Ainsi, il est proposé en 2019 un maintien du produit global sans hausse des taux, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Zonage de service défini dans la délibération DEL CC-2018-196 du 25/09/2018	Bases 2018 Définitives	TAUX 2019	Produits 2019 attendus
Zone 1 : PART FIXE DE LA TEOMi Ordures Ménagères : collecte en porte à porte 1 fois par semaine Déchets recyclables : collecte en porte à porte 1 fois par quinzaine Verres : collecte sur points collectifs	25 416 535	8,12%	Part fixe TEOMi + TEOM = 4 534 720 € + Part variable TEOMi = 645 280 € TOTAL : 5 180 000 €
Zone 2 : TEOM Ordures Ménagères : collecte sur points collectifs (ou en porte à porte dans l'attente du nouveau dispositif de collecte) Déchets recyclables : collecte sur points collectifs Verres : collecte sur points collectifs	24 633 857	10,05%	
TOTAL	50 050 392		

Les usagers en apport sur les conteneurs collectifs dans les communes en collecte mixte seront rattachés à la zone 2 de service pour la TEOM 2019 ainsi que les usagers non équipés à ce jour.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **de fixer le taux de la part fixe de la TEOMi à 8,12 % pour l'année 2019 ;**
- **de fixer le taux de TEOM, pour les usagers non concernés par la TEOMi, à 10,05 % pour l'année 2019 ;**
- **d'imputer cette recette sur le Budget SPA collecte et traitement des déchets, chapitre 73.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.17. Budget Annexe PESCALIS : vote du Budget Primitif 2019

Délibération : DEL-CC-2019-046

Commentaire : il s'agit d'adopter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Pescalis. Ce service est géré dans le cadre d'une régie à autonomie financière soumis à la TVA qui a pour objet l'exploitation, l'animation et la promotion de l'activité pêche, gestion de la boutique et des hébergements touristiques.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le budget primitif 2019 du Budget Annexe « Pescalis », avec reprise anticipée des résultats antérieurs conformément au compte de gestion, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 1 034 203.98 € ;**

Section de fonctionnement	935 136.05 €
Section d'investissement	99 067.93 €

- **de voter le Budget Annexe « Pescalis » conformément à la nomenclature M 4 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	405 734,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	370 400,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00
Total des dépenses de gestion des services		776 434,00
66	Charges financières	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Dotations - Provisions	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		778 934,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	64 067,93
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	35 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section.</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		99 067,93
TOTAL		878 001,93

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	57 134,12
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	935 136,05
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	864 136,05
73	Impôts et taxes	0,00
74	Subventions d'exploitation	62 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 500,00
Total des recettes de gestion des services		930 636,05
77	Produits exceptionnels	4 500,00
Total des recettes réelles d'exploitation		935 136,05
042	<i>Opérat°ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00
TOTAL		935 136,05

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	935 136,05
---	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
21	Immobilisations corporelles	17 185,00	14 345,00	31 530,00
Total des dépenses d'équipement		17 185,00	14 345,00	31 530,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues		0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		17 185,00	14 345,00	31 530,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00

TOTAL		17 185,00	14 345,00	31 530,00
--------------	--	------------------	------------------	------------------

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			67 537,93
---	--	--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			99 067,93
---	--	--	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00
106	Réserves		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		64 067,93	64 067,93
040	Opérat° ordre transfert entre sections		35 000,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement			99 067,93	99 067,93
TOTAL		0,00	99 067,93	99 067,93

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)			0,00
---	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			99 067,93
---	--	--	------------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.18. Budget Annexe Régie à autonomie financière Energies Renouvelables : vote du Budget Primitif 2019

Délibération : DEL-CC-2019-047

Commentaire : il s'agit d'adopter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe énergies renouvelables : exploitation des panneaux installés sur les bâtiments gérés par la CA2B et de la chaudière bois située sur la zone industrielle de Saint Porchaire. Il s'agit d'un Budget doté d'une régie à autonomie financière et soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le budget primitif 2019 du Budget Annexe « Energies Renouvelables », avec reprise anticipée des résultats antérieurs conformément au compte de gestion, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 226 708.11 € ;**

Section de fonctionnement	117 000.00 €
Section d'investissement	109 708.11 €

- **de voter le Budget Annexe « Energies Renouvelables » conformément à la nomenclature M 4 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	58 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 500,00
Total des dépenses de gestion des services		65 500,00
66	Charges financières	7 500,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		73 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	44 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section.	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		44 000,00

TOTAL	117 000,00
--------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	117 000,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	39 000,00
75	Autres produits de gestion courante	75 000,00
Total des recettes de gestion des services		114 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		114 000,00

042	Opérat°ordre transfert entre sections	3 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 000,00

TOTAL	117 000,00
--------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	117 000,00
---	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
20	Immobilisations incorporelles	11 632,50	3 367,50	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	30 000,00	30 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 632,50	33 367,50	45 000,00
16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	0,00	15 000,00	15 000,00
020	<i>Dépenses imprévues</i>		0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 632,50	48 367,50	60 000,00

040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>		3 000,00	3 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement			3 000,00	3 000,00

TOTAL		11 632,50	51 367,50	63 000,00
--------------	--	------------------	------------------	------------------

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			46 708,11
---	--	--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			109 708,11
---	--	--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	6 250,00	6 250,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	31 872,01	31 872,01
Total des recettes d'équipement		0,00	38 122,01	38 122,01
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00
1068	Réserves		27 586,10	27 586,10
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	27 586,10	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	65 708,11	65 708,11

021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>		44 000,00	44 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement			44 000,00	44 000,00

TOTAL		0,00	109 708,11	109 708,11
--------------	--	-------------	-------------------	-------------------

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)			0,00
---	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			109 708,11
---	--	--	-------------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.19. Pescalis SPIC : subvention pour contrainte de fonctionnement 2019

Délibération : DEL-CC-2019-048

Commentaire : compte tenu de la demande faite à la Régie Pescalis SPIC de gérer des missions relevant d'un SPA (aquarium) et d'assurer des missions d'animation sollicitées par l'agglomération notamment auprès de groupes locaux, il est proposé de lui attribuer une subvention pour contrainte de fonctionnement pour 2019.

Vu la délibération n° C-01-2014-15 du Conseil communautaire en date du 22 janvier 2014 créant la régie à autonomie financière pour l'exploitation de Pescalis (SPIC) ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2015-091 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2015 modifiant et précisant les activités affectées à la Régie Pescalis (SPIC).

Cette régie a pour objet « l'exploitation, l'animation et la promotion de l'activité pêche, la gestion de la boutique et des hébergements touristiques ».

Ce libellé signifie que le SPIC Pescalis englobe toute l'activité commerciale de Pescalis :

- La pêche : droit de pêche, cours de pêche, boutique, empoissonnement des étangs
- La gestion des hébergements touristiques situés sur le site de Pescalis
- Les animations proposées : vélos,...
- La boutique souvenirs
- La centrale de réservation.

Mais suite à la délibération susvisée d'avril 2015, dans un souci de simplification de la gestion et de l'imputation du personnel, elle gère également :

Les entrées à l'aquarium : ce qui permet de gérer sur une seule régie de recettes et une seule caisse : la boutique et la billetterie aquarium.

Cette activité est à l'origine, un service public administratif.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération demande à sa Régie Pescalis d'être un lieu d'animation du territoire du Bocage et donc de consacrer du temps à l'accueil de groupes d'enfants du Bocage et à développer des partenariats avec les autres services de la Communauté d'Agglomération notamment culturels ou avec des associations pour créer sur le site des événementiels.

Compte tenu des missions de services public administratif citées ci-dessus confiées à la Régie Pescalis SPIC et des contraintes de fonctionnement imposées par rapport à l'accueil de groupes locaux et d'animations émanant d'acteurs du territoire de l'Agglomération, il est proposé l'octroi d'une subvention pour contrainte de fonctionnement de 62 000 € pour l'année 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'attribuer à la régie PESCALIS SPIC une subvention pour contrainte de fonctionnement de 62 000 € pour l'année 2019 ;**
- **d'imputer la dépense au Budget Principal de l'Agglomération, chapitre 65.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2. RELATIONS AVEC LES COMMUNES

2.2.1. Mutualisation avec les communes - avancement du schéma de mutualisation : rapport d'étape 2018

Délibération : DEL-CC-2019-049

ANNEXE : Rapport étape 2018 schéma mutualisation

Commentaire : il s'agit de prendre acte de la communication par Monsieur le Président du rapport d'étape 2018 relatif au schéma de mutualisation 2016-2020.

Vu l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'établissement d'un schéma de mutualisation de services entre de l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres ;

Vu la délibération DEL-CC-2016-151 du Conseil Communautaire en date du 5 juillet 2016 adoptant le schéma de mutualisation avec les communes membres ;

Vu la délibération DEL-CC-2017-44 du Conseil Communautaire en date du 11 avril /2017 adoptant le rapport d'étape n°1 du schéma de mutualisation 2016-2020 ;

Vu la délibération DEL-CC-2018-21 du Conseil Communautaire en date du 27 février 2018 adoptant le rapport d'étape n°2 du schéma de mutualisation 2016-2020 ;

Considérant que le schéma de mutualisation à fait l'objet d'une transmission à chacune des communes membres ;

Considérant que chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Le rapport relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation pour l'année 2018 s'inscrit dans la continuité des deux premiers rapports susvisés.

En termes de présentation, le rapport 2018 intègre toutefois un chapitrage et un ordre de présentation nouveau en détaillant successivement :

- L'ensemble des actions relatives aux fonctions *Ressources* ou *Support* :
 - o Accueil du public
 - o Communication
 - o Systèmes d'information
 - o Archivage
 - o Ressources humaines
 - o Sécurité et prévention
 - o Services techniques
- Les actions de mutualisation plus spécifiquement liées aux politiques publiques :
 - o Accueil périscolaire
 - o Instruction des autorisation relatives au droit des sols
- La structuration des réseaux de référents territoriaux par thématique

Cette présentation tient également compte de la nouvelle affectation de certains services communautaire dans le cadre de l'organigramme mis en place au 1^{er} janvier 2019, certaines actions ayant changé d'affectation en amont, au cours de l'année 2018 (archive et gestion des formations en matière hygiène et de sécurité notamment).

Globalement, si la mutualisation « traditionnelle » qu'elle soit ascendante ou descendante continue à se déployer comme en témoignent les chiffres relatifs à la mobilisation des services communautaires, certains projets n'ont pas trouvé à se concrétiser ou s'organiser, notamment en matière de gestion des ressources humaines (GPEC, mutualisation des viviers de remplacement) ou en matière d'animation de réseaux (achat public).

Le changement en cours d'année de référents et La mobilisation des services communautaires et communaux, et notamment des référents, sur leur exercice professionnel propre, n'ont pas toujours permis de consacrer le temps nécessaire à ses projets qui mériteraient d'être reconfigurés ou réinterrogés, si ce

n'est sur leur pertinence du moins sur les modalités de mise en œuvre.

Ces ajustements nécessaires ne doivent toutefois pas remettre en cause une mutualisation légitime, efficace et économe.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais de prendre acte de la communication par Monsieur le 1^{er} Vice-Président de l'état d'avancement du schéma de mutualisation avec les communes membres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3. AFFAIRES GENERALES

2.3.1. Mutualisation avec les communes - prestation logiciel métier Enfance : avenant n°7 à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale

Délibération : DEL-CC-2019-050

ANNEXE : Avenant n°7 convention mutualisation

Commentaire : il s'agit d'ajouter la nouvelle prestation pour l'utilisation du logiciel métier Enfance pour la gestion de l'accueil périscolaire/extrascolaire/cantine à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale à partir de l'année 2019, et d'en fixer le tarif (avenant n°7).

Vu les articles L5211-56, L5215-27 et L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la mutualisation entre un EPCI et ses communes membres ;

Vu la délibération C-02-2014-11 du Conseil Communautaire du 25 février 2014 autorisant la signature d'une convention de mutualisation et de solidarité territoriale avec les communes membres ;

Vu la convention initiale de mutualisation et de solidarité et ses avenants, conclus avec les communes membres.

Considérant la nécessité de compléter les prestations de services offertes par la Communauté d'Agglomération au bénéfice des communes.

Compte tenu de l'organisation de la gestion de l'accueil périscolaire sur le territoire, il est nécessaire de proposer aux communes membres intéressées la prestation de service d'utilisation du logiciel-métier dédié à la gestion du domaine *Enfance*.

Pour ce faire, il est proposé d'ajouter cette prestation aux 3 prestations déjà prévues par la convention de mutualisation susvisée en son article 2.1.2. Cet ajout fait l'objet d'un avenant n°7 à la convention avec les communes, porté en annexe jointe.

Cette nouvelle prestation n°4 permettra à la commune de bénéficier de l'utilisation des fonctionnalités suivantes du logiciel-métier *Enfance* de la Communauté d'Agglomération (actuel logiciel « Domino ») :

- L'enregistrement des dossiers familles,
- L'enregistrement des dossiers enfants,
- La saisie des présences prévisionnelles et réelles,
- La facturation aux familles,
- L'accès à un portail famille facilitant leurs démarches administratives,
- L'utilisation d'un système de pointage adapté aux besoins.

Prise en charge des coûts et tarif prestation n°4 :

- La Communauté d'Agglomération prend en charge les frais communs de l'utilisation du logiciel lié aux compétences périscolaire/extrascolaire/mercredis (paramétrage, accès, maintenance et hébergement),
- Dans le cadre des autres compétences (notamment cantine scolaire), seront refacturés à la Commune :

- Tout accès supplémentaire au logiciel sollicité par la Commune, ainsi que l'acquisition de tablettes, la maintenance et l'hébergement des logiciels correspondants : facturation selon le coût réel ;
- En cas de formation mutualisée, il sera refacturé à la commune au prorata du nombre de personnes formées

A compter de l'année 2019, les communes concernées sont Bressuire (avenant n°11) et Moncoutant sur Sèvre, sachant que l'intégration d'autres communes également intéressées (Cerizay, Courlay notamment) sera envisagée ultérieurement.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter la mise en place de la prestation de service « logiciel-métier Enfance » telle que définie ci-dessus ;**
- **de l'ajouter aux prestations de services existantes prévues par la convention de mutualisation et de solidarité territoriale conformément à l'avenant n°7 annexé ;**
- **de fixer le tarif tel que présenté et porté dans l'avenant n°7 annexé ;**
- **de conventionner avec les Communes de Bressuire et de Moncoutant s/Sèvre ainsi que toute commune intéressée à compter de 2019 ;**
- **d'imputer les recettes du le Budget Principal.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3.2. Gestion centralisée du logiciel métier Enfance pour le compte des communes de Moncoutant sur Sèvre et Bressuire : demande de remboursement des frais

Délibération : DEL-CC-2019-051

Commentaire : il s'agit d'établir les modalités du remboursement des prestations réalisées en 2018 pour le compte des Communes de Moncoutant sur Sèvre et de Bressuire dans le cadre de la gestion partagée du logiciel métier Enfance (« DOMINO »).

Les Communes de Bressuire et Moncoutant ont pu bénéficier pour 2018 du logiciel métier de gestion du domaine *Enfance* dit « Domino » géré par la Communauté d'Agglomération, pour l'utilisation des fonctionnalités suivantes :

- L'enregistrement des dossiers familles,
- L'enregistrement des dossiers enfants,
- La saisie des présences prévisionnelles et réelles,
- La facturation aux familles,
- L'accès à un portail famille facilitant leurs démarches administratives,
- L'utilisation d'un système de pointage adapté aux besoins.

Il est donc proposé de solliciter le remboursement des deux communes concernées sur la base des prestations supplémentaires consommées, comme suit :

- Pour la commune de Moncoutant-sur-Sèvre : 678.00 € (1 accès supplémentaire)
- Pour la commune de Bressuire : 3 066.00 € (achat 3 tablettes pour la restauration scolaire, 5 accès supplémentaires)

A compter de 2019, cette prestation sera intégrée aux prestations de services mises en œuvre dans le cadre de la mutualisation avec les communes membres, et sera proposée aux autres communes intéressées du territoire.

Par conséquent, elle fera l'objet d'un nouvel avenant à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale en vigueur.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter les modalités du remboursement des prestations 2018 telles que mentionnées, qui sera sollicité auprès des communes de Moncoutant sur Sèvre et Bressuire ;**

- de demander aux conseils municipaux des 2 communes concernées de prendre délibération concordante en vue du versement correspondant ;
- d'imputer les recettes sur le Budget Principal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.4. RESSOURCES HUMAINES

2.4.1. Création de l'association de l'Amicale du Personnel Agglo2B : attribution d'une subvention 2019

Délibération : DEL-CC-2019-052

Commentaire : il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement à la nouvelle association « Les Amicaux » (amicale du personnel Agglo2B) pour l'année 2019.

Considérant la demande de subvention reçue ;

L'amicale du personnel de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, intitulée « Les Amicaux » a été créée le 20 septembre 2018.

Il est proposé d'attribuer la subvention suivante pour l'année 2019. Les crédits ont été inscrits au BP 2019.

Service Instructeur / Thématiques	Bénéficiaire	CA 2018	BP 2019	Delta 2019 / 2018 en €	Delta 2019 / 2018 en %
Direction Générale	Association Les Amicaux	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	100%
TOTAL Subventions Autre - 025		- €	4 000,00 €		

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'approuver l'attribution de la subvention 2019 comme mentionnée dans le tableau ci-dessus ;
- d'imputer les dépenses sur le Budget 2019, chapitre 65 du Budget Principal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.5.1. ZAE de Saint-Porchaire à Bressuire : désaffectation, déclassement et cession d'une parcelle de terrain à la SCI LA BRETIENNE (SARL CHUPIN)

Délibération : DEL-CC-2019-053

Commentaire : il s'agit de procéder à la désaffectation et au déclassement d'une parcelle de terrain à vocation économique sise ZAE de Saint-Porchaire à Bressuire en vue de sa cession au profit de la SCI La Brétinière, représentée par Messieurs Xavier CHUPIN et Jean-Claude CHUPIN.

Vu les articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux opérations immobilières des collectivités ;

Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la sortie des biens du domaine public des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2018-047 du Conseil Communautaire du 27 mars 2018 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu l'avis du service *France Domaine*.

Messieurs Xavier CHUPIN et Jean-Claude CHUPIN, représentant la SCI La Brétinière (SARL CHUPIN), ont fait part de leur volonté d'acquérir auprès de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais une emprise foncière représentant une superficie de 801 m² (à prendre dans les parcelles cadastrées section CB n°438 et CB n°407) située sur la zone d'activités de Saint-Porchaire à Bressuire. Cette acquisition foncière permettra à la SARL CHUPIN d'aménager une aire d'exposition et de démonstration d'utilisation de matériels.

MODALITES ET CONDITIONS DE CESSION DES PARCELLES DE TERRAIN CONCERNEES :

CADASTRE ET SURFACE :

- Parcelle de terrain de 801 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section CB n°438 et CB n°407 (cf. projet de division joint à la présente).

PRIX DE CESSION DES 801 M² (parcelles cadastrées section CB n°438p et CB n°407p) :

- 8 € HT/m²,

- TVA sur marge en sus.

CONDITIONS PARTICULIERES :

- L'ensemble des frais d'acte notarié est à la charge de l'acquéreur,

- Les frais et taxes de raccordement de la parcelle de terrain objet de la présente aux réseaux de distribution, notamment d'eau potable et d'électricité, de télécommunications et d'assainissement collectif de la construction à édifier par l'acquéreur seront intégralement supportés par ce dernier,

- L'acquéreur profitera des servitudes ou les supportera, s'il en existe,

- Les frais de bornage sont à la charge de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Les modalités et conditions de cession de l'emprise foncière objet de la présente, sont conformes à l'avis de la Cellule Economie qui s'est réunie le 31 mai 2018.

Avant de pouvoir céder l'emprise foncière de 801 m² mentionnée ci-dessus, il est nécessaire de constater la désaffectation et de procéder au déclassement d'une partie, soit 468 m², de la parcelle de terrain cadastrée section CB n°438 ainsi que d'une partie, soit 333 m², de la parcelle de terrain cadastrée section CB n°407 (cf. projet de division joint à la présente), cette cession affectant une emprise ouverte au public. Cette désaffectation et ce déclassement ne nécessitent pas d'enquête publique (loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II modifiant l'article L 141-3 du code de la voirie routière).

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **de constater la désaffectation et de procéder au déclassement d'une partie, soit 468 m², de la parcelle de terrain cadastrée section CB n°438 ainsi que d'une partie, soit 333 m², de la parcelle de terrain cadastrée section CB n°407 (cf. projet de division joint à la présente) ;**
- **de reprendre pour cette cession de parcelle la délégation au bureau communautaire pour les cessions et acquisitions de biens immobiliers inférieurs à 209 000 € ;**
- **de valider les modalités et conditions de cession développées ci-dessus, d'une partie des parcelles de terrain cadastrées section CB n°438 et CB n°407, représentant une superficie totale de 801 m², sise zone d'activités de Saint-Porchaire à Bressuire à la SCI La Brétinière, représentée par Messieurs Xavier CHUPIN et Jean-Claude CHUPIN, ou toute autre entité pouvant s'y substituer à leur demande ;**
- **d'imputer les recettes sur le Budget Annexe Zones Economiques.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.6.1. PLUi : application du décret de modernisation du contenu des PLU(i)

Délibération : DEL-CC-2019-054

Commentaire : il s'agit de décider de l'application des modalités du décret de modernisation du contenu des PLU, au Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais en cours d'élaboration.

Vu les dispositions de l'article 136 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 23 mars 2014 exposant les modalités de transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale aux Communautés d'Agglomération ;

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en date du 16 juin 2015 portant sur la prise de compétence en matière Plan local d'urbanisme (PLU) de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en date du 15 décembre 2015 portant sur la prescription du PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal et la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Conformément à la réglementation susvisée, de nouvelles possibilités réglementaires et de déclinaison de projet ont été offertes au PLU, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Bocage Bressuirais ayant été prescrit avant la parution du décret d'application susvisé.

L'élaboration du PLUi du Bocage Bressuirais prescrit le 15 décembre 2015 est aujourd'hui à la phase de définition des pièces graphiques et réglementaires.

Or le 28 décembre 2015 est paru le décret n°2015-1783 susvisé portant modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme. Ses objectifs principaux sont de :

- Prendre en compte les enjeux de l'urbanisme actuels (renouvellement urbain, mixité, préservation de l'environnement, etc.)
- Offrir plus de souplesse et de possibilités aux collectivités pour s'adapter aux enjeux locaux ;
- Favoriser un urbanisme de projet en simplifiant et en donnant plus de sens au règlement (ex : structure thématique et flexible du règlement, possibilité de représentation graphique, possibilité de différencier des règles pour les constructions neuves et existantes, possibilité de classer des secteurs n'ayant pas de caractère naturel en zone à urbaniser notamment des friches, etc.).

L'article 12 dudit décret expose notamment que les dispositions des articles R123-1 et R123-14 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 restent applicables aux PLU dont l'élaboration a été engagée avant le 1^{er} janvier 2016. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider que sera applicable au document l'ensemble des articles R151-1 à R151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté.

Le PLU intercommunal du Bocage Bressuirais ayant été prescrit le 15 décembre 2015, le Conseil communautaire dispose donc d'une possibilité de choisir entre les deux rédactions. L'élaboration du PLUi étant aujourd'hui à la phase d'écriture réglementaire, l'application du Code de l'urbanisme en vigueur au 1^{er} janvier 2016 permettrait au PLUi de bénéficier d'une palette d'outils plus large lui permettant de s'adapter aux enjeux locaux.

Départ de Catherine Puaut à 20h30.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais de décider que l'ensemble des dispositions contenues aux articles R151-1 et suivants du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2016 soit applicable au Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais en cours d'élaboration.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.7. POLITIQUE DE LA VILLE

2.7.1. Politique de la Ville : bilans 2016-2017-2018

Délibération : DEL-CC-2019-055

ANNEXE : Bilan triennal Contat Ville

Commentaire : il s'agit de dresser les bilans annuels du contrat de ville pour les années 2016, 2017 et 2018, à transmettre aux services de l'Etat.

Vu l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales relatif à la présentation annuelle d'un rapport, puis à la tenue d'un débat sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville.

Conclu pour une durée de 6 ans, le contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015. Il constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur de quartiers reconnus « de géographie prioritaire ».

Pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, il s'agit du quartier de Valette à Bressuire.

Depuis 2015, de nombreux projets ont été soutenus au bénéfice des habitants de Valette dans le cadre des thématiques prioritaires (le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et la cohésion sociale) et des axes transversaux du contrat de ville (la jeunesse, la prévention des discriminations, l'égalité entre les hommes et les femmes et la promotion des valeurs fondamentales de la république et de la citoyenneté).

Après quelques rappels sur le territoire, le fonctionnement et l'ingénierie du contrat de ville, le bilan triennal vise à faire état des actions et projets issus du contrat de ville de Valette sur la période 2016-2017-2018.

Synthèse financière des projets par axe et par année :

Appel à projets 2016

Nb De Projets	Thématiques	Crédits CGET (€)
3	Total Axe Education	8 400
5	Total Axe Lien social	30 400
1	Total Axe Santé	3 000
2	Total Axe Emploi – développement économique	2 600
1	Total Axe Rénovation urbaine	4 500
12	Total de la programmation	48 900 €

(CGET : Commissariat général à l'Égalité des territoires - Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.)

Appel à projets 2017

Nb De Projets	Thématiques	Crédits CGET (€)
3	Total Axe Education	8 000
9	Total Axe Lien social	33 900
3	Total Axe Santé	7 700
2	Total Axe Emploi – développement économique	2 600
0	Total Axe Rénovation urbaine	0
17	Total de la programmation	52 200,00 €

Appel à projets 2018

Nb De Projets	Thématiques	Crédits CGET (€)
5	Total Axe Education	15 100 €
6	Total Axe Lien social	25 156 €
2	Total Axe Santé	4 000 €
3	Total Axe Emploi – développement économique	8 100 €
0	Total Axe Rénovation urbaine	0 €
16	Total de la programmation	52 356 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- de prendre acte de la présentation par Monsieur le Président du rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville pour les années 2016, 2017 et 2018 ;
- de prendre acte de la tenue du débat faisant suite à la présentation dudit rapport.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.7.2. Politique de la Ville - Convention d'abattement TFPB 2016-2020 : prolongation du plan d'actions 2018-2020 (avenant n°1)

Délibération : DEL-CC-2019-056

ANNEXE : Avenant 1 convention abattement TFPB reconduction programme

Commentaire : il s'agit de prolonger le plan d'action jusqu'en 2020 afin qu'Habitat Nord Deux Sèvres puisse bénéficier de l'abattement sur la période 2019-2020.

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2016-212 en date du 27/09/2016 relative aux modalités d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour la période 2016-2020 ;

Vu la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) établie pour la période 2016-2020.

Considérant la note du Commissariat Général à l'égalité des Territoires en date du 18/12/2018 relative à la prolongation du programme des actions.

Dans le cadre de la Politique de la ville, une convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été signée pour la période 2016-2020.

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est due par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés bâties.

Un abattement de 30 % de la base d'imposition de la TFPB est instauré jusqu'en 2020, pour les logements situés dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV). Il est lié aux contrats de ville.

S'agissant du quartier de valette, la convention d'abattement susvisée, signée par l'Etat, la CA2B et le bailleur social, Habitat Nord Deux Sèvres (HNDS) pour la période 2016-2020, comprend un plan d'action d'une durée triennale de 2016 à 2018.

Aussi, afin de répondre à la note du CGET du 18 septembre 2018, il est proposé de prolonger le programme des actions, sur la période 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 pour permettre aux bailleurs de bénéficier de l'abattement à compter du 1er janvier 2019 dans le prolongement de la convention.

Cette prolongation de programme d'action fait l'objet de l'avenant n°1 porté en annexe jointe.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'approuver la prolongation du programme d'actions jusqu'au 31 décembre 2020 pour permettre aux bailleurs de bénéficier de l'abattement de 30 % de la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties à compter du 1er janvier 2019 et de la porter dans l'avenant joint en annexe ;
- d'imputer les dépenses et recettes de Fonctionnement sur le Budget Principal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.8. DECHETS

2.8.1. Exploitation du centre de tri de Bressuire et transfert des déchets recyclables : modification de l'Entente (2019-2023) et désignation des membres de la commission spéciale

Délibération : DEL-CC-2019-057

ANNEXE : Convention d'Entente à 5 collectivités

Commentaire : il s'agit d'établir une nouvelle entente d'exploitation du centre de tri de Bressuire pour 3 mois puis l'exploitation d'un centre de transfert des déchets recyclables à 5 collectivités jusqu'à l'ouverture du centre de tri interrégional « Unitri » de Loublande-La Tessoualle.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les articles L 5221-1 et L 5221-2 du CGCT, relatifs aux ententes, à la commission spéciale et la conférence ;

Vu la convention initiale d'entente intercommunautaire pour la gestion du centre de tri de déchets recyclables de Bressuire du 01/07/2014 et ses avenants ;

Vu la convention d'entente intercommunautaire pour la gestion du centre de tri de déchets recyclables de Bressuire du 01/01/2018 ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2018-287 relative à la conclusion d'une entente pour l'exploitation du centre de tri de Bressuire pour 3 mois puis l'exploitation d'un centre de transfert des déchets recyclables à 4 collectivités.

Considérant que la convention d'entente découlant de la délibération n°2018-287 susvisée n'a pas été mise en œuvre ;

Considérant la demande de la communauté de commune Val de Gâtine d'intégrer l'entente ;

Considérant la nécessité de procéder à la création d'une nouvelle entente à cinq collectivités.

Depuis le 1^{er} Juillet 2014, l'exploitation du centre de tri public de Bressuire, propriété de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, est confiée à une entente intercommunautaire afin de mutualiser cet équipement public et ainsi d'effectuer le tri d'environ 6 000 t/an de déchets recyclables provenant de 4 puis 5 collectivités du nord des Deux-Sèvres :

- ▶ Communauté de communes du Thouarsais,
- ▶ Communauté de communes de l'Airvaudais-Val du Thouet,
- ▶ Communauté de communes Parthenay-Gâtine,
- ▶ Communauté de communes Val de Gâtine,
- ▶ Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Or, le centre de tri de Bressuire fermera définitivement ses portes le 31 mars 2019. Néanmoins une activité provisoire de tri des déchets recyclables va se poursuivre pendant 3 mois pour la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, la Communauté de Communes Val de Gâtine, et la CA2B, dans l'attente de propositions de reclassement des agents de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ATELIERS DU BOCAGE entreprise d'insertion et entreprise adaptée, prestataire pour le tri en cabine des déchets recyclables (stockage et chargement des camions).

A partir du 1^{er} Avril 2019, ce centre de tri servira au transfert des déchets recyclables vers le centre de tri privé de la société Brangeon à Cholet (49) pour le flux Multi-matériaux et le centre de tri de Valor3E à Saint Laurent des Autels (49) pour le flux d'emballages.

Il convient donc d'établir une nouvelle convention à 5 collectivités avec 2 objets principaux :

1/ Tri des déchets recyclables sur 3 mois,

2/ Transfert des déchets recyclables multi-matériaux et emballages.

La présente Entente est constituée pour une durée maximale de 5 ans à compter du 1er janvier 2019. Elle prendra fin au 31 décembre 2023, ou à l'ouverture du nouveau centre de tri interrégional, porté par la SPL UNITRI.

Pour ce qui concerne le fonctionnement de l'entente, les décisions sont débattues dans le cadre de conférences, ou chaque collectivité est représentée par une commission spéciale composée de 3 membres. Ainsi, la gouvernance sera constituée de 15 membres, élus au sein des conseils communautaires des 5 collectivités.

Les coûts d'exploitation qui seront partagés par les 5 collectivités, sont ceux nécessaires à la gestion du centre de tri de Bressuire (consommables, personnels, traitement des refus, entretien et la maintenance des équipements, location des engins de manutention, prestations extérieures... etc) pour les 3 premiers mois, puis ceux nécessaires à l'exploitation du transfert par la suite.

Les dépenses prévisionnelles sont données dans les tableaux ci-dessous :

Dépenses TRI ET TRANSFERT 1 ^{er} Janvier au 31 mars 2019	Budget prévisionnel € HT	Participation Agglo2b € HT	Participation CC Thouarsais € HT	Participation CC Airvaudais- Val du Thouet € HT	Participation CC Parthenay- Gâtine € HT	Participation CC Val de Gâtine € HT
TOTAL HT	260 100 €	189 491 €	1 557 €	1 471 €	50 235 €	17 346 €
Clé de répartition		72,85%	0,60%	0,57%	19,31%	6,67%

Dépenses TRANSFERT 1 ^{er} avril au 31 décembre 2019	Budget prévisionnel € HT	Participation Agglo2b € HT	Participation CC Thouarsais € HT	Participation CC Airvaudais- Val du Thouet € HT	Participation CC Parthenay- Gâtine € HT	Participation CC Val de Gâtine € HT
Transfert	44 959 €	25 732 €	6 318 €	1 204 €	9 514 €	2 192 €
Chargement	12 538 €	10 912 €	- €	1 627 €	- €	- €
Pressage	47 811 €	36 897 €	- €	2 858 €	8 055 €	- €
TOTAL HT	105 308 €	73 541 €	6 318 €	5 689 €	17 569 €	2 192 €
Clé de répartition		69,83 %	6,00 %	5,40 %	16,68 %	2,08 %

Pour les charges résiduelles liées aux activités de tri au-delà du 31/03/2019 (amortissements résiduels, indemnités diverses...), les clés de répartition ci-dessous seront prises en compte :

Répartition des charges résiduelles de l'activité tri au-delà du 1 ^{er} Avril 2019	Total	Participation Agglo2b € HT	Participation CC Thouarsais € HT	Participation CC Airvaudais- Val du Thouet € HT	Participation CC Parthenay- Gâtine € HT	Participation CC Val de Gâtine € HT
Clé de répartition <i>(Base données 2018)</i>	100,00 %	59,70 %	11,45 %	2,59 %	21,03 %	5,22 %

Il convient également de désigner MM. Jean-Michel BERNIER, Michel PANNETIER et Yves CHOUTEAU comme membres de la commission spéciale, qui représenteront la Communauté d'Agglomération au sein de la conférence de l'entente.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'abroger la délibération DEL-CC-2018-287 susvisée et de la remplacer par la présente délibération ;
- de mettre en place à compter du 1^{er} Janvier 2019 une nouvelle entente intercommunautaire, pour la gestion du centre de tri de Bressuire sur 3 mois et du transfert des déchets recyclables, à 5 collectivités telle que présentée ci-dessus ;
- de valider les termes et les modalités de l'entente intercommunale, comme présentés ci-dessus ;
- de désigner MM. Jean-Michel BERNIER, Michel PANNETIER et Yves CHOUTEAU membres de la commission spéciale, qui représenteront la Communauté d'Agglomération au sein de la conférence de l'entente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.9. CULTURE

2.9.1. Associations d'intérêt communautaire : attribution de subventions de fonctionnement 2019

Délibération : DEL-CC-2019-058

Commentaire : par suite d'inscription des crédits au Budget Primitif 2019, il s'agit d'attribuer les aides structurelles (subventions de fonctionnement) aux associations, dans les domaines suivants : environnement, communication, culture, habitat, sport, tourisme, jeunesse-citoyenneté.

Considérant les demandes de subventions reçues.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019. Les crédits ont été inscrits au BP 2019.

Les lignes avec mention « enveloppe » sont constituées de subventions non-affectées (réserves budgétaires).

L'attribution individuelle de ces dernières, ainsi que celles relatives aux manifestations, devront faire l'objet de délibérations complémentaires en Bureau ou Conseil Communautaire.

Service Instructeur / Thématiques	Bénéficiaire	CA 2018	BP 2019	Objet	Delta 2019/2018 en €	Delta 2019/2018 en %
Environnement	Bocage Pays Branché	41 000,00 €	41 000,00 €	Projets de valorisation des haies bocagères	- €	0%
TOTAL Subventions Environnement		41 000,00 €	41 000,00 €			
Habitat	ADIL	13 000,00 €	19 091,00 €	permanences territoire et observatoire	6 091,00 €	47%
Habitat	FSL	29 553,00 €	29 553,00 €	participation au fonds départemental	- €	0%
Habitat	CAUE	8 690,00 €	8 700,00 €	convention de partenariat (plan d'actions annuel)	10,00 €	0%
TOTAL Subventions HABITAT		51 243,00 €	57 344,00 €			
DJCPdV	Bocage Gatine Jeunesse	14 593,00 €	14 593,00 €	mise en œuvre programme PIA ANRU	- €	0%
DJCPdV	PassHAJ	17 000,00 €	17 000,00 €	Mise en œuvre projet transitoire Habitat Jeunes (logement partagé)	- €	0%
TOTAL Subventions Jeunesse Citoyenneté Politique de la Ville		31 593,00 €	31 593,00 €			
Communication	Collins la Radio	84 230,00 €	84 230,00 €		- €	0%
TOTAL Subvention Communication		84 230,00 €	84 230,00 €			
Europe	GAL LEADER	8 437,00 €	8 313,58 €	mise en œuvre programme leader	- 123,42 €	-1%
TOTAL Subvention Europe		8 437,00 €	8 313,58 €			
Culture	Boc'hall	15 000,00 €	15 000,00 €		- €	0%
Culture	Cont'Amüs	2 000,00 €	2 000,00 €		- €	0%
Culture	ASSOCIATION VOIX & DANSES	32 000,00 €	32 000,00 €		- €	0%
Culture	SCIC Cinéma du Bocage	30 000,00 €	30 000,00 €		- €	0%
Culture - Musée	Tour Nivelle	30 000,00 €	30 000,00 €		- €	0%
Culture	Enveloppe	3 000,00 €	3 000,00 €		- €	0%
TOTAL Subventions Culture		112 000,00 €	112 000,00 €			
Sport - Club d'IC	Golf Club Bressuire	6 000,00 €	6 000,00 €		- €	0%
Sport - Club d'IC	Club Ovalie du Bocage (COB)	17 000,00 €	17 000,00 €		- €	0%
Sport - Club d'IC	Judo Club du Bocage	13 000,00 €	13 000,00 €		- €	0%
Sport - Club d'IC	Sèvre Bocage Athlétique Club	12 000,00 €	17 000,00 €		5 000,00 €	42%
Sport - Club d'IC	Cercle des nageurs Bocage	7 500,00 €	7 500,00 €		- €	0%
Sport	Enveloppe	3 000,00 €	3 000,00 €		- €	0%
TOTAL Subventions Sport		58 500,00 €	63 500,00 €			
Sport - EDS	Ecole découverte des sports du Bocage	42 000,00 €	42 000,00 €		- €	0%
Sport - EDS	Ecole découverte des sports Argentonnois	1 500,00 €	2 000,00 €		500,00 €	33%
Sport - EDS	Ecole découverte des sports Moncoutant	1 500,00 €	1 500,00 €		- €	0%
TOTAL Subventions Ecoles Découvertes des Sports		45 000,00 €	45 500,00 €			
TOTAL SUBVENTIONS hors Pôle SVS (Petite-Enfance - Enfance, Jeunesse) et Budget Annexes Développement Economique et Transports		432 003,00 €	443 480,58 €			

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'approuver l'attribution des subventions 2019 comme mentionnées dans le tableau ci-dessus ;
- d'imputer les dépenses sur le Budget 2019, chapitre 65 du Budget Principal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3 QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS